

PREFET DU JURA

Service départemental d'incendie
et de secours du JURA

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ N° 2016 - 301

OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :
- L 1424-1 à 1424-50 codifiant la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
 - R 1424-1 à R 1424-55 codifiant le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU l'arrêté n° 2012-1186 du 4 décembre 2012 modifié portant règlement intérieur du SDIS du Jura ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 relatif aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
- VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle technique opérationnel et ont effectué le nombre de plongées requis ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

ARRÊTE

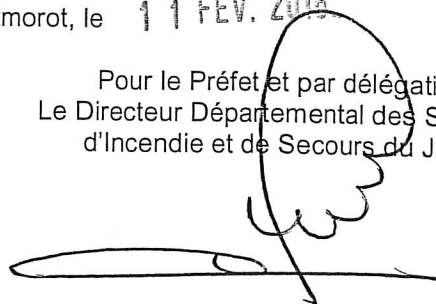
Article 1 A compter du 1^{er} janvier 2016, la liste d'aptitude opérationnelle du conseiller technique, des chefs d'unité, des **Scaphandriers Autonomes Légers** (SAL) du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

DEGRÉ DE SPECIALISATION	CIS D'APPARTENANCE	QUALIFICATION	QUALIFICATION " SURFACE NON LIBRE "	QUALIFICATION " INONDATIONS EAUX VIVES "	PRÉNOM NOM
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL S.A.L	DD SIS CTA/CODIS	60 m	OUI	OUI	Laurent BOUCHOT
CONSEILLER TECHNIQUE S.A.L	ORCHAMPS	60 m	OUI	OUI	Yann HUOT
CHEF D'UNITE S.A.L	DOLE	60 m	OUI	OUI	Loïc FAIVRE
		60 m	OUI	OUI	David FERRINI
		60 m	OUI	OUI	Lionel MACARD
SCAPHANDRIER AUTONOME LEGER	DOLE	50 m	OUI	OUI	Armel SOSSONG
		50 m	OUI	OUI	Stéphane PARIS
		50 m	NON	OUI	Alexandre DELACROIX
		30 m	NON	NON	Cyril LECOINTE
	LONS-LE-SAUNIER	50 m	OUI	OUI	Matthieu PERNOT
		30 m	NON	OUI	Lionel AMIOT

- Article 2** Seuls les plongeurs inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification ;
- Article 3** L'Adjudant-chef Laurent BOUCHOT est désigné Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les secours en milieu subaquatique ;
- Article 4** L'arrêté préfectoral n° 2015-1310 du 5 janvier 2015 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours est abrogé ;
- Article 5** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications ;
- Article 6** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le 11 FEV. 2016

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,



Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE